



plainte au pénal suit à un procès aux prudhommes

Par rehad, le **29/05/2021** à **06:37**

Bonjour,

Suite à plainte que j'ai déposée au pénal pour diffusion de faux documents au cours d'un procès aux prudhommes, le parquet deux ans après cette plainte m'a communiqué un numéro d'affaire en me disant que cette dernière est en attente de décision du magistrat.

Pouvez-vous me dire quel temps je dois espérer pour avoir la décision du magistrat suite à enquête.

Par avance je vous remercie

Cordialement

Rehad

Cordialement

Par **Visiteur**, le **29/05/2021** à **07:48**

Bonjour

[quote]

"Pouvez vous me dire quel temps je dois espérer pour avoir la décision du magistrat suite à enquête."

[/quote]

Même si la dernière réforme visant à simplifier et a réduire les délais, commence à porter certains fruits, impossible malheureusement de le prévoir, aucun délai n'est identique à l'autre, surtout au pénal.